

## CONSEIL GENERAL

---

Type d'intervention	Question écrite (art. 35 RCG)	
1 <sup>er</sup> signataire	Clivaz Cherryl	
Cosignataires		<i>Signatures des cosignataires</i>
Dépôt au nom d'un groupe		<i>Signature de la Cheffe de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission		<i>Signature du Président</i>

---

### Titre

#### **MobiChablais – ligne 102**

### Texte de l'intervention

Les explications données lors de la séance du Conseil Général du lundi 16 juin 2025 selon les informations que le Municipal Côme Vuille a pu recueillir des TPC ne m'ont pas convaincues et la réponse apportée à mon interpellation n'est pas satisfaisante.

Afin de recevoir une réponse détaillée et circonstanciée, je formule une question écrite sur le sujet.

L'interpellation déposée l'a été après étude relativement poussée des horaires actuels et futurs.

Selon le projet d'horaires 2026 aucun changement ne devrait intervenir (à 1 minutes près) aux gares d'Aigle et de Monthey (CFF) apparemment.

<https://www.tp-info.ch/fr/projet-horaire>

A partir de 20h45, MobiChablais est un service à la demande (service réduit - voir pièce jointe) comme par le passé.

La ligne 103 (Monthey - Corbier - Aigle – Yverne) a été modifiée lors de l'introduction du nouvel horaire en décembre 2024 avec l'abandon de la déserte en direction de Monthey et ce principalement en soirée à partir de 20h55 au départ d'Aigle.

Ceci pose la question de la comparaison des fréquentations des lignes pour 2025 par rapport à 2024 au vu des changements opérés.

Afin de pouvoir continuer à assurer une cadence à la 1/2 heure en soirée entre Aigle et Monthey et ce dans les 2 sens, le fondement du questionnement se base sur les conditions du service réduit

*L'offre MobiChablais accorde une priorité aux correspondances avec les trains dans les gares d'Aigle, Bex, Monthey et Ollon.*

***Nouveautés depuis le 15 décembre 2024 :***

- Plus besoin de demander le passage des bus aux gares d'Aigle, Monthey CFF, Ollon et Bex.*
- Pour une meilleure lisibilité et fiabilité, le service reste à la demande dès 20h45 et le dimanche. En dehors de ces plages horaires, les bus circulent à horaires fixes et sur des lignes prédéfinies, supprimant la nécessité de demander un passage (à l'exception de la ligne 110, avec 2 arrêts à la demande à Massongex).*

En soirée dès 20h45, pour être en accord avec l'énoncé des conditions du service réduit, obligatoirement un bus doit stationner tant en gare d'Aigle que de Monthey (CFF) vu qu'il n'est plus nécessaire d'en faire la demande. Il doit être là si un voyageur désire le prendre et effectuer un trajet.

Nous sommes dans le même cas de figure qu'en journée, 2 bus en circulation. Le bus circule que des passagers soient présents ou non.

La durée du trajet est de 35 minutes selon l'horaire de la ligne 102.

Les départs d'Aigle sont calqués sur l'arrivée des trains en provenance de Lausanne R4 et IR 90.

Le bus au départ d'Aigle à partir de 20h30 quand il arrive à Monthey ne repart pas en direction d'Aigle (rotation selon la cadence des horaires - arrivée au 02 et départ au 10). Un nouveau bus est mis en service au départ à 21h10 pour arriver à 21h45 à Aigle.

Un bus doit nécessairement est présent à Aigle pour les départs au 30, de même qu'à Monthey pour les départs au 10. Le principe de présence simultanée d'un bus aux gares de Monthey et Aigle est ainsi démontré.

Dès lors que deviennent les bus à leur arrivée au 45, alors que le départ suivant est au 30 de l'heure d'après (arrivée 20h45 à Aigle, départ à 21h30 pour Monthey).

Si un service est mis en place avec les bus arrivant au 45 à Aigle, les bus peuvent partir aux 55 ou un peu plus tard, pour assurer la correspondance avec les trains venant de Lausanne R3 et IR 95 et à leur arrivée à Monthey aux alentours de 30-35 assurer aussi la correspondance des trains venant de St-Maurice, donc de Sion, et arrivant au 42.

Les lignes de bus 1 et 2 se subsistent l'une à l'autre pour assurer cette déserte en continu.

Il en ressort en finalité qu'un service supplémentaire à 22h30 avec 2 rotations devrait être organisé pour assurer la continuité des fréquences à la demie heure entre les 2 gares CFF d'Aigle et de Monthey.

Pour étayer la présentation ci-dessus un tableau des rotations est joint à la présente.

Selon le rapport 2024, le coût par voyageurs est de CHF 10 (12.80 mios pour 1.240 mios voyageurs). Chacun des 3 services supplémentaires devrait transporter 8 voyageurs pour être en adéquation avec le coût moyen de transport d'un passager.

Un point qui mérite aussi une explication des TPC est de savoir vu qu'il n'est pas besoin de demander les bus aux gares d'Aigle, Monthey CFF, Ollon et Bex dès 20h45 comme cela est géré vu le nombre de lignes passant par ces arrêts car pour chacune des destinations un bus se doit d'être présent.

Les lignes MobiChablais au départ des gares ci-dessus autres que la ligne 102 assurant un service dès 20h45 sont peu nombreuses et ont des temps de parcours permettant apparemment une rotation continue entre les heures de départ et d'arrivée et vice versa.

## **Conclusion**

Quel serait le coût supplémentaire pour assurer une cadence à la demie heure pour la ligne 102 à partir de 20h45 entre les gares de Monthey (CFF) et Aigle ?

Etant donné qu'un service doit être assuré quel est le tournus des bus et des chauffeurs dès 20h45 pour les lignes au départ des gares d'Aigle, de Monthey (CFF), de Bex et d'Ollon ?

Collombey-Muraz, le 8 octobre 2025      1<sup>er</sup> signataire :

